

Rives de Saône

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE

meilleurs vœux
pour l'année 2013



DOSSIER

Les premiers résultats observés de la redevance incitative



ENFANCE-JEUNESSE

Les actions proposées au sein des accueils périscolaires

“ Le dernier bulletin évoquait le budget 2012. Le présent numéro se projette déjà à l'horizon de la nouvelle année. Il sera encore question de financement, de fiscalité, de redevance incitative... mais aussi d'enfance, d'élargissement et d'avenir...

Le devant de la scène aura été occupé tout au long de l'année par la redevance incitative : mobilisation des élus et du personnel, envoi de la première facture « à blanc » de la redevance incitative en juillet, vives réactions de certains à la lecture du montant estimé, rédactions de pétitions dans plusieurs communes. Nous sommes parfaitement conscients qu'une réforme de cette ampleur ne peut recueillir l'unanimité. Cependant, elle répond, je le rappelle, à une exigence légale, et est plus juste dans son fondement car il y a un lien entre production de déchets et facturation. Le 1^{er} janvier 2013 marquera le basculement dans le dispositif de la redevance incitative. Trois réunions publiques auront été organisées en décembre pour faire le point. Ce changement de mode de financement ne doit pas occulter le fait que chaque habitant bénéficie d'une organisation de qualité, justement primée, et qui va encore évoluer pour « plus de services » d'ici à 2014.

En parallèle les stratégies des autres domaines de compétences ont continué d'être déployées : **Enfance et petite enfance** : accueil sans hébergement pendant les vacances, 12 sites périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire (voir pages 4, 5 et 6). Nous travaillons actuellement sur un projet de réhabilitation d'une salle de classe à Pouilly-sur-Saône pour que les 50 enfants qui sont accueillis le midi puissent profiter d'un lieu spécifiquement dédié. Pour la petite enfance, nous avons demandé à l'ADMR de nous aider à élaborer un projet de crèche sur le canton de Saint-Jean-de-Losne.

Financements : ils sont au cœur des débats. Nous avons entrepris avec un cabinet spécialisé de mettre en place un pacte financier avec les 37 communes du territoire. La première étape a consisté à faire l'analyse fiscale de chacune des 38 collectivités. Cet exercice a été riche d'enseignements et a permis de mettre en exergue les différences qui existent entre les unes et les autres. Première démarche concrète : le vote par le conseil communautaire, à l'unanimité, d'une règle unique d'abattement de taxe d'habitation pour la part communautaire des impôts locaux.

Périmètre communautaire : la commune de Brazey-en-Plaine est susceptible de rejoindre très prochainement la communauté de communes *Rives de Saône*. En attendant le vote des communes, nous sommes en train de travailler pour faire en sorte que la transition et le passage de témoin se déroulent dans les meilleures conditions.

Personnels : depuis le 1^{er} octobre, plusieurs animateurs et directeurs du service enfance jeunesse ont été titularisés. Notre collectivité s'est en effet engagée dans une démarche progressive de résorption de l'emploi précaire. Nous considérons que cela est important pour assurer une stabilité dans les équipes et donner de vraies perspectives à des professionnels qui sont par ailleurs issus du territoire.

Enfin, je voulais conclure ce billet en vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année et en vous présentant mes vœux les plus chaleureux pour 2013.

DOSSIER

/// Les premiers résultats observés de la redevance incitative

REDEVANCE INCITATIVE : POURQUOI ET COMMENT ?

Le Grenelle de l'Environnement fixe des objectifs de réduction des ordures ménagères et d'augmentation du tri sélectif, et, dans ce cadre, impose la mise en place d'une part variable incitative dans le financement de la gestion des déchets. En respect de la réglementation, la communauté de communes *Rives de Saône* a entrepris la mise en place de la redevance incitative sur son territoire. Pour cela, des enquêtes au sein de chaque foyer ont été réalisées en 2011, des bacs pucés ont été distribués en 2011 et 2012, et le camion de collecte a été équipé d'un système de lecture des puces. À partir du 1^{er} janvier 2012, une phase test a été lancée, pour un an, afin de vous permettre d'appréhender ce nouveau financement.

Pour cela, la communauté de communes a établi une grille tarifaire composée d'une part fixe et d'une part variable.

Avec la construction de cette grille, et les tarifs appliqués lors de l'année test 2012, la communauté de communes a souhaité conserver une certaine solidarité entre les usagers, notamment vis-à-vis des grandes familles. Ainsi, le coût au litre du bac diminue avec l'augmentation du volume du contenant.

L'ANNÉE « TEST » :

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2012

À l'issue du premier semestre 2012, ce sont près de 7 500 bacs pucés qui étaient en place sur le territoire, et comptabilisés par les équipements des camions lors des tournées. Le mois d'août a également été l'occasion pour chaque foyer de recevoir la première facture expérimentale de redevance incitative et de prendre connaissance du montant estimé de sa redevance.

Dès le début de l'année, les usagers ont "joué le jeu" et se sont appliqués à réduire leur volume d'ordures ménagères et améliorer leurs gestes de tri. Ainsi, en moyenne, les bacs sont présentés à la collecte moins d'une fois toutes les trois semaines. Au niveau de la production de déchets, sur le premier semestre 2012, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de près de 20 % par rapport au premier semestre 2011. De même, les efforts de tri ont permis de doubler les tonnages collectés de papier et de verre et de tripler les tonnages d'emballages !

Grâce à tous ces efforts, la communauté de communes *Rives de Saône* espère offrir à l'avenir de nouveaux services aux usagers de son territoire, comme la collecte en porte à porte du tri sélectif.



QUELQUES QUESTIONS RÉCURRENTES SUR LA REDEVANCE INCITATIVE

Pourquoi avoir mis en place la redevance incitative ?

La mise en place de la redevance incitative est obligatoire à partir de 2014 selon le Grenelle 1 de l'Environnement. Pour cela, l'ADEME et le Conseil Général de la Côte-d'Or apportent leur soutien financier à la communauté de communes dans cette mise en place. De plus, les normes environnementales liées au traitement des déchets sont de plus en plus strictes pour la protection de l'environnement, impliquant des augmentations régulières de coûts (notamment de la taxe générale sur les activités polluantes). La diminution des ordures ménagères et l'augmentation du tri permettra de limiter l'impact de ces augmentations pour les usagers du service.

Suis-je obligé de payer la redevance incitative ?

Partant du principe que tout le monde produit des déchets, la redevance incitative est obligatoire pour tous les usagers du service. Chaque usager paiera à minima la part fixe de la redevance, s'il ne présente pas son bac plus d'une fois par mois à la collecte (soit 12 fois par an).

Part fixe "abonnement" (sur le modèle des abonnements téléphoniques) : fourniture et maintenance des bacs, gestion des déchetteries, gestion des apports volontaires, frais de collecte des ordures ménagères.

Part fixe "volume" indexée sur le volume du bac attribué à chaque foyer en fonction de sa composition.

Part fixe "forfait" comprenant un minimum forfaitaire de levées selon les types d'usagers (résidences principales une fois par mois).

Part variable incitative indexée sur le volume d'ordures ménagères résiduelles présenté au-delà du forfait.

Le montant de ma redevance a augmenté par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Comment cela se fait-il ?

La redevance incitative est facturée en fonction du volume de déchets produit alors que la taxe est basée sur la valeur locative du logement (sans aucun lien avec la production réelle de déchets). Les variations que l'on peut observer entre la TEOM et la redevance incitative sont dues aux différences de fonctionnement de ces deux financements. Si le montant payé avec la redevance incitative est plus élevé que le montant payé avec la TEOM, cela implique que celle-ci ne recouvrait pas le coût de la gestion du service.

Bien que je ne sorte plus mon bac toutes les semaines, le camion continue de passer devant chez moi. Pourquoi ne passe-t-il pas qu'une fois toutes les deux semaines ?

La réglementation sanitaire demande la collecte, au minimum, une fois par semaine des ordures ménagères résiduelles pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique. Dans ce cadre, la communauté de communes *Rives de Saône* est tenue d'assurer la collecte une fois par semaine sur son territoire, malgré la mise en place de la redevance incitative.

Comment sont déterminés les volumes des bacs attribués ?

Les volumes des bacs sont attribués en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la règle de dotation fixée par la communauté de communes *Rives de Saône*.

N'avez-vous pas peur qu'il y ait plus de dépôts sauvages ?

Les retours d'expériences sur d'autres collectivités montrent que des dépôts sauvages peuvent effectivement apparaître. Cela reste cependant, en termes d'impact, identique à ce qui existait avec l'ancien système. Pour éviter ces dépôts, la communauté de communes *Rives de Saône* a choisi d'intégrer, dans sa grille tarifaire, un forfait obligatoire de présentation minimum de son bac.

Par ailleurs, tout dépôt sauvage de déchets, quel qu'en soit sa nature, est strictement interdit et passible d'une contravention.

En cas de déménagement, de décès ou d'arrêt d'utilisation du service, que dois-je faire ?

Vous arrêtez votre « compteur Déchets » en appelant rapidement la communauté de communes *Rives de Saône*. Le bac et la carte d'accès en déchèteries devront alors être remis à la communauté de communes, ces derniers étant la propriété de la communauté de communes *Rives de Saône*.

En cas d'emménagement, que dois-je faire ?

Contactez le plus rapidement possible la communauté de communes *Rives de Saône*, pour ouvrir votre "compteur Déchets", obtenir votre bac et votre carte d'accès en déchèterie. Vous pourrez ainsi utiliser le service de gestion des déchets.

MÉMO DE QUELQUES GESTES DE RÉDUCTION DU VOLUME DE DÉCHETS

- Je trie mes déchets en apportant les emballages, le papier et le verre aux points d'apport volontaire.
- Je composte mes déchets : à partir de janvier 2013, des composteurs seront en vente au sein de la communauté de communes *Rives de Saône*. Vous pouvez dès à présent appeler au numéro vert, pour demander un bon de réservation, ou le télécharger sur notre site Internet (www.rivesdesaone.fr, rubrique "Traitement des Déchets").
- J'évite les publicités : des autocollants STOP PUB sont disponibles à la communauté de communes *Rives de Saône* sur simple demande.
- J'utilise la déchèterie pour mes déchets verts, encombrants et toxiques.

Une question sur la gestion des déchets ?**Vous pouvez nous contacter :**

- Au numéro vert : 0 805 800 346
- Par mail : infodechets@rivesdesaone.fr
- À Echenon, dans les nouveaux locaux du service Environnement : rue du Cosec, 21170 Echenon
- À Seurre, au siège de la communauté, lors des permanences du mercredi et vendredi après-midi de 14h à 17h.

**PAROLE
de MAIRE**

Jean-Marie BEZ
Jallanges
333 habitants

La Saône, colonne vertébrale de notre territoire, symbolise le rapprochement de nos 37 communes (on la retrouve sur notre logo). Elle irrigue la plupart d'entre elles et ne se trouve jamais éloignée des autres. Parfois on l'oublie, parfois elle se rappelle à nous en sortant de son lit mais toujours elle nous garantit un apport de touristes en dépit de la situation économique difficile. Elle nous assure en outre une bonne centaine d'emplois dédiés au fluvial. Bien sûr, comme l'ensemble de mes collègues, j'appelle au développement économique, à l'installation d'entreprises pour créer de l'emploi... mais depuis de trop longues années déjà, notre secteur pourvu d'atouts sur le plan géographique et environnemental peine à se développer. Alors, faut-il se résigner ? Certes pas, mais agir en priorité sur les leviers à notre portée -la Saône et plus généralement le tourisme- en constitue un exemple.

Le développement de l'attractivité de notre territoire à travers les compétences transférées par les communes contribue à garantir une qualité de vie qui permet de retenir les habitants et d'en accueillir de nouveaux (accueil périscolaire, sport, musique, protection de l'environnement, enfance/jeunesse). C'est indispensable à la préservation des services publics de proximité, des commerces, des PME et des artisans.

Mais il est un levier incontournable qui surpasse les autres : la volonté mobilisatrice !

- Agir ensemble au sein de notre communauté de communes, véritable espace de solidarité.
- Regarder ensemble vers la même direction en élaborant un projet commun de développement phasé en actions à court, moyen, long terme. L'intégration prochaine de la commune de Brazey-en-Plaine ajoute de la pertinence à cette étape.
- Faire face aux restrictions budgétaires annoncées en lançant résolument une mutualisation profitable à tous (communes et communauté), la création d'un pôle technique et le domaine "ressources humaines" pourraient en constituer le fondement.

Notre communauté de communes remplit aujourd'hui pleinement, pour chaque compétence exercée, sa mission de gestion. L'avenir passe par un **Projet de territoire** mobilisateur et fédérateur.

ENFANCE-JEUNESSE

//// Les actions proposées au sein des accueils périscolaires

Pendant cette année scolaire, les équipes d'animation des accueils périscolaires ont élaboré des projets très sympathiques et ludiques pour les enfants de 3 à 11 ans. Ces projets d'animation sont présentés à la Direction départementale de la Cohésion sociale qui aide financièrement les projets les plus intéressants.

Pour cette année, quatre projets sont retenus.

LE PLAISIR DE LIRE

Ce projet s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans inscrits au centre de loisirs périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche. Les activités devront en particulier permettre de développer les situations de lecture ainsi que les outils de lecture.

Fabrication des arbres à histoire pour la forêt aux histoires : les enfants auront à choisir un livre, à le lire, puis, à partir de cette découverte et d'un long travail d'animation autour, vont représenter l'histoire sous la forme d'un arbre.

Création d'une bibliothèque : le coin-lecture de l'accueil ouvert aux enfants du périscolaire. Cette bibliothèque est animée en permanence pendant l'ouverture de l'accueil de loisirs. Les jeunes pourront emprunter les œuvres pour une certaine durée à déterminer avec les enfants lors de la création de règlement du coin bibliothèque. Pour étoffer notre bibliothèque, nous nous abonnerons à divers mensuels et ou quotidien (École des loisirs, animax, D Lire, Youpi, Pomme d'api...).

- **Découverte de la presse enfantine** : pour développer l'esprit de critique et d'analyse des enfants, il faut permettre la discussion, la confrontation. Nous nous abonnerons à "Mon petit quotidien".
- **Rédaction d'un conte** : l'activité consiste à imaginer la suite d'une histoire entamée par un auteur reconnu.
- **Temps de lecture de conte** : nous lirons chaque jour aux plus petits une histoire tirée d'un livre disponible dans notre bibliothèque.
- **Visite à la Bibliothèque** : nous prendrons également une inscription à la médiathèque de Dole ainsi qu'à la bibliothèque la plus proche Les Maillys.

LES ATELIERS CULINAIRES

Ce projet s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans inscrits au centre de loisirs périscolaire de Trouhans. La cuisine est quelque chose de concret, d'accessible à tous et de convivial. Chacun peut participer à la réalisation d'une activité collective.

L'idée est de :

- Faire participer tous les enfants et créer un cadre convivial ;
- Faire connaître et apprécier des goûts mal connus ;
- Ouvrir sur le monde et sur d'autres cultures ;



- Donner envie aux enfants de cuisiner avec leurs parents, grands-parents, amis...
- Sensibiliser les enfants à la qualité des produits du terroir. Par la mise en œuvre de différents ateliers culinaires, il s'agit de créer une activité intéressante et constructive, de dynamiser un groupe et de valoriser leurs productions culinaires. Il faudra être attentif et expliquer la nécessité de cuisiner dans de bonnes conditions : hygiène, sécurité, matériel adapté... Nous donnerons aux enfants la possibilité d'aller à la rencontre de producteurs locaux, d'artisans, de restaurateurs, afin de faire connaissance avec les métiers de bouche et de créer des liens. L'aboutissement du projet sera d'organiser un concours de la meilleure recette.

LES JEUX SPORTIFS COOPÉRATIFS

Projet d'été 2012. Le territoire de la communauté de communes *Rives de Saône* présente un vaste environnement culturel, touristique et sportif, et se prête tout-à-fait aux projets sportifs et ludiques. Le tourisme fluvial, le parcours éco-pagayeur, les sentiers de randonnée pédestre, la Voie Bleue en sont les points forts. Le patrimoine historique est riche à Seurre et à Saint-Jean-de-Losne, mais également dans les villages alentours.

Le projet sportif a été proposé pour des enfants âgés de 3 à 14 ans, garçons et filles inscrits sur les centres de loisirs du mois de juillet situés à la Raie Mignot et à Saint-Jean-de-Losne. Le projet a fonctionné sous forme d'ateliers sportifs coopératifs et non compétitifs. Le public participait à ces ateliers par groupes en fonction des âges de chacun (environ douze enfants ou jeunes). Pour les moins de 6 ans : découverte de son corps par des parcours de motricité et l'emploi d'engins ou d'outils adaptés. Différents lieux ont été utilisés pour cette pratique : salle de motricité, dojo, plein air, ...

Pour les plus de 6 ans :

- Découverte de la nature lors d'une initiation kayak avec le parcours éco-pagayeur ;
- Jeux aquatiques à la piscine de Seurre ;
- Découverte de différentes pratiques sportives : jeux de raquettes, de ballons, sports collectifs ;
- Initiation au golf à Chalon-sur-Saône ;
- Sortie-vélos sur la voie bleue.

Chaque pratique sportive est abordée sous forme de jeux avec un intérêt pédagogique pour la découverte de son environnement.

Différents partenaires ont permis la réussite du projet : la Mairie de Seurre (prêt de salles), l'Office du tourisme de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne, l'École de Canoë Kayak de Saint-Jean-de-Losne et Seurre, et les prestataires extérieurs.

LE QUATRIÈME PROJET EST SOUTENU PAR LA PRÉFECTURE : LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le projet est proposé pour des enfants âgés de 3 à 12 ans (garçons / filles) inscrits à l'accueil périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche.

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Sensibiliser les enfants à la sécurité routière ;
- Faire découvrir aux enfants l'environnement local, notamment par l'observation de la circulation routière ;
- Développer leur agilité par l'utilisation de leur bicyclette sur des parcours sécurisés ;
- Créer un jeu de société sur le thème de la sécurité routière, en utilisant leur environnement comme référence ;
- Fabriquer un jeu "prototype" et le tester. Pour rendre ce jeu utilisable par tous les enfants des accueils de la communauté de communes, nous envisageons la réalisation d'un jeu de plateau, plus adaptable et modulable ;
- Tester le jeu lors de rencontres avec les autres sites périscolaires ;
- Participer à la vie de la commune de Saint-Seine-en-Bâche, par le biais d'une soirée découverte du jeu inventé par les enfants et présenté aux habitants de la Commune. ●

//// Le Goût d'ici

Cette opération est initiée par le Pays Beaunois et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud dans le cadre du programme européen LEADER.

La démarche *le goût d'ici* a pour but de mettre en place, à l'échelle du pays Beaunois, une filière locale dans le domaine des productions agricoles.

Un objectif : « consommer localement ce qui est produit tout près de chez nous ! »

La filière viande charolaise fait figure de pionnière en participant aux rencontres entre des éleveurs, des transformateurs et des distributeurs.

La communauté de communes *Rives de Saône*, par l'intermédiaire de Bourgogne Repas (prestataire qui confectionne les repas des enfants inscrits au service périscolaire) s'est impliquée concrètement dans cette démarche.

Jeudi 25 octobre 2012, 288 repas ont été livrés sur les neuf restaurants périscolaires : Bonnencontre, Franxault, Labergement-les-Seurre, Losne, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche, Trouhans, et l'association *Les Loups Affamés* d'Esbarres.

Au menu : un bœuf bourguignon cuisiné avec une viande charolaise locale.

Les animatrices des accueils périscolaires ont activement participé à cette opération de promotion en distribuant aux parents les plaquettes d'information réalisées par le Pays Beaunois et en décorant le restaurant périscolaire sur le thème de l'élevage bovin. ●



École de musique, des dates à retenir



Auditions de l'école de musique avec les différentes classes

Samedi 23 mars à Seurre (horaires à confirmer)

Samedi 6 avril à Brazey-en-Plaine (horaires à confirmer)



//// Nouvelle structure de jeux extérieurs à la halte-garderie Frimousse.

Installation d'une nouvelle structure de jeux extérieurs à la halte-garderie Frimousse.

La halte-garderie "Frimousse" est gérée par l'association ADMR de Seurre et la communauté de communes *Rives de Saône*. La halte-garderie accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Elle a un agrément pour une capacité d'accueil de 20 enfants par heure.

En août 2012, une nouvelle structure de jeux extérieurs, adaptée aux tout-petits, a été installée dans le jardin.

La réhabilitation de la zone de jeu a consisté à :

- enlever le toboggan qui n'était plus aux normes et enlever les cailloux de la zone de réception,
- matérialiser l'espace et poser un sol souple,
- installer une structure multi-jeux aux normes "tout petits".

Plusieurs fournisseurs ont été contactés (Kompan, Vogue Nature, Husson, Wiki Cat...). Une visite des lieux pour la commission travaux a été effectuée en novembre 2011. Une commission enfance jeunesse s'est tenue en septembre 2011 pour comparer les projets. Le projet d'installation proposé par la société Kompan a été retenu.

En parallèle, un dossier d'aide financière a été élaboré pour obtenir une aide à l'investissement. La Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or a pris en charge 80 % de la dépense hors taxes.

Les enfants peuvent désormais jouer en toute sécurité, sur une belle structure "multi-jeux", dans un espace conçu pour eux, dans le jardin de la halte-garderie de Seurre. ●

SOCIAL

//// La Mission Locale pour mieux aider les jeunes

La Mission Locale Rurale de Beaune a dépassé les 2000 jeunes suivis en 2011, ce qui correspond à un accroissement de 25 % en quatre ans. En cette période de sévère crise économique, le chômage se développe et frappe prioritairement les jeunes. Notre territoire, qui compte deux antennes de cet organisme à Seurre et Saint-Jean-de-Losne, n'est pas épargné et compte 449 jeunes en recherche d'insertion ou d'emploi dont 155 se sont inscrits pour un premier accueil.

La Mission locale leur propose un parcours d'orientation pour accompagner leur choix professionnel ou la découverte des métiers ; ateliers collectifs et entretien individuel permettent de dégager des pistes concrètes correspondant au profil de chaque jeune. Un accompagnement renforcé est proposé à travers des contrats CIVIS. Pour les contrats d'apprentissage, la mise en place d'un "tutorat externe" permet d'éviter les abandons en cours de contrat ou les décrochages en cours de formation. L'accès à l'emploi, malgré un contexte particulièrement dégradé sur l'arrondissement de Beaune, donne plutôt de bons résultats en fin de CIVIS. L'atelier "curriculum vitae/lettre de motivation" continue à intéresser les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le Contrat Unique d'Insertion prévoit une aide financière de l'État aux employeurs. Ces contrats s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Notre territoire cumule les handicaps face à l'emploi : mobilité difficile, éloignement des centres de formation, rareté des emplois. Les services de l'emploi, les services d'orientation et de formation sont peu présents, même dans nos chefs-lieux de cantons : seule la Mission Locale continue, au quotidien, à accueillir et conseiller les moins qualifiés. Grâce à différents partenariats entre les collectivités et les associations caritatives (Secours catholique et Secours Populaire), une expérience de bourse au permis de conduire a été mise en place à Seurre, un relais-santé-Jeunes fonctionne sur l'arrondissement. Malgré son implication et ses bons résultats (supérieurs à la moyenne départementale et nationale), la Mission Locale connaît des difficultés financières : notre collectivité continuera à soutenir cette action à la hauteur de ses moyens. À noter que les villes de Seurre et Saint-Jean-de-Losne mettent gratuitement les locaux à disposition des antennes, ce qui n'est pas le cas de toutes les municipalités !

Contact

- Véronique Peant à Seurre : 03 80 21 07 90

- Élise Lallemand à Saint-Jean-de-Losne : 03 80 29 18 22 ●



1 bouchon + 1 bouchon + 1 bouchon... Devenez récolteur

Bonjour, vous me connaissez peut-être... je m'appelle KIMMY, j'habite à Saint-Usage. Avec mon grand frère, ma sœur et mon papa, nous faisons la récolte des bouchons en plastique dans toute la région de Saint-Jean-de-Losne.

Ensuite, nous les emmenons au local de l'association Dijon 21, où des bénévoles les trient, les mettent en sacs et les stockent. Lorsqu'un poids de 11 tonnes est atteint (environ 900 sacs), ils sont chargés dans un camion pour être recyclés. Ils

seront transformés en pare-chocs, tableaux de bords, etc.

L'argent ainsi récolté sert à acheter du matériel pour les collectivités ou associations de Côte-d'Or qui apportent une aide aux handicapés. Il n'y a pas d'aide individuelle.

BOUCHONS 21 a donc offert Ipad, ordinateur, calèches, tandems tricycles, lits médicalisés, etc.

La liste du matériel offert est sur le site : www.bouchons21.fr

Vous pouvez nous joindre au 06 12 90 26 21 ou conducuteur@yahoo.fr, ou bien déposer directement au 3, route de Dijon à Saint-Usage (au fond de la cour, entre la boulangerie et le salon de coiffure).

JE COMPTE SUR VOUS

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site www.oscs.fr

Une plaquette est également à votre disposition à la communauté de communes.

Pas de bouchons
de cosmétiques
ni de médicaments
ni de capsules métalliques.
MERCI

TIPI

TITRE PAYABLE PAR INTERNET :
UN MOYEN DE PAIEMENT SÛR,
FACILE ET RAPIDE

Les usagers du service de portage de repas à domicile, de l'école de musique ou du service périscolaire peuvent désormais régler leur participation par carte bancaire par Internet.

Le mode opératoire est très simple. Il suffit de vous munir de votre « Avis de sommes à payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

- 1 Connectez-vous à l'adresse indiquée www.tipi.budget.gouv.fr
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 Validez. Vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

//// Les repas livrés, une bonne recette !

Ce service permet à une cinquantaine de personnes âgées, mais pas seulement, de bénéficier quotidiennement d'un repas équilibré et varié. C'est souvent, pour ceux qui ne peuvent plus cuisiner et se déplacer pour faire les courses, la solution pour encore rester quelques mois ou quelques années au domicile. C'est aussi, pour beaucoup de nos aînés, le seul lien et la seule visite de la journée : le portage n'est donc pas une simple livraison de nourriture !

À la fourniture du repas qui revient à 5,10 €, s'ajoutent les frais de stockage (entretien des locaux, armoires frigorifiques, climatisation) assumés par la communauté de communes et surtout les frais de transport et de personnel que l'ADMR engage au quotidien.

Chaque jour ouvrable, il faut vérifier les livraisons, préparer la tournée et surtout parcourir, par tous les temps, les quelque 130 km qui relient les bénéficiaires. Entre 7h30 et 12h30 parfois, le temps est compté si l'on veut que chacun reçoive le repas du jour et parfois du lendemain (le week-end), échange quelques mots avec Martine ou Maryvonne. C'est rapide, certes, mais rassurant pour tout le monde.

L'augmentation conséquente du prix du gasoil, la fin de la TVA à 5,5 %, les salaires et la fin d'exonération des charges sociales ont mis en péril le fragile équilibre de ce poste de dépenses fixé à 2,55 € par repas porté ! La communauté a



➔ déjà abondé de 10 000 € le budget de l'ADMR pour tenter d'équilibrer le service en 2012. Un nouveau mode d'indemnisation va être recherché pour le prochain budget. Il est vrai que l'équilibre budgétaire est aussi fonction du nombre de clients : ce paramètre nous échappe et les variations d'effectif sont fréquentes (décès, hospitalisation) et parfois définitives ! Quelques clients, plus jeunes, permettraient de réguler le service...

C'est vrai qu'un repas à 8,55 €, c'est déjà cher pour les personnes à revenu modeste mais y a-t-il une autre solution plus économique et surtout plus humaine que le maintien à domicile ? ●



/// Un nouveau portail à l'Étang Rouge

La communauté de communes et l'association *Étang Rouge* ont inauguré le dimanche 7 octobre 2012 le portail du site de l'Étang Rouge à Seurre en présence des partenaires du projet.

Cette magnifique réalisation est le fruit du travail de l'atelier d'insertion SDAT-ASCO implanté à Seurre, et d'entreprises locales pour la maçonnerie et la pose.

Elle a été cofinancée par la communauté de communes, la caisse locale du Crédit Agricole de Seurre, la commune de Seurre et l'association *Étang Rouge*.

L'entrée du site est aujourd'hui davantage mise en valeur grâce à ce partenariat, pour le plaisir des visiteurs.

Informations : *l'Étang Rouge accueille régulièrement des manifestations bien connues du public : Trocs-Brocs, Saveurs d'Automne, Fête de la Pomme... Il peut également être visité à la belle saison (visite commentée ou jeu de piste "Les Mystères de l'Étang Rouge" destiné aux familles avec enfants, ou réservé pour des journées d'activités à destination des écoles primaires en mai-juin, pour des apéritifs de mariage ou des pique-niques.*

À titre d'exemple, le tarif 2012 pour la location du site à la journée est de 160 €, et 110 € pour les associations du territoire communautaire.

Contact

Office de Tourisme *Rives de Saône* au 03 80 21 09 11 ●

Site Internet : <http://www.rivesdesaone.fr>

Si vous avez l'habitude de visiter le site internet de la communauté, vous pouvez aussi accéder au service « paiement en ligne » proposé par TIPI : un onglet est prévu, à cet effet, sur la page d'accueil. La procédure est identique.

Documents officiels : les comptes rendus de conseil communautaire et les rapports annuels d'activité sont aussi consultables et téléchargeables sur notre site. Agenda : il vous permet de repérer les dates des événements importants du territoire.

Revue de presse : en lien direct avec le quotidien régional *Le Bien Public*, l'application sélectionne les articles et photos concernant notre territoire.

Nouveaux collaborateurs

Suite aux départs de Fanny Bremond et Franck Tournier, nous avons le plaisir d'accueillir au service "Environnement", Elsa Tison-Le Roux et Gabriel Candusso qui sont désormais installés avec l'ensemble des services techniques à l'antenne d'Echenon.

Le service "Travaux-Tourisme" a aussi accueilli récemment Carole Bernardin qui travaille avec Véronique Charton. Bienvenue à tous !

Des participations hautes en couleurs

Comme chaque année, à l'occasion de la *Semaine Bleue*, les enfants des accueils périscolaires ont réalisé de très jolis dessins distribués sous forme de cartes postales, aux personnes âgées bénéficiant du portage des repas.

Exposition de motos anciennes

Elle sera organisée par l'Association *Les Moutardos* de Brazey-en-Plaine, le 15 et 16 Décembre de 10h à 18h à la salle polyvalente de Collonges-les-Premières (21). Renseignements et contact : amicale.moutardos@orange.fr

Salles de sports

Pour l'année scolaire 2012/2013, la salle omnisports de Seurre est mise à disposition de 7 associations sportives (hand, judo, volley, basket, karaté, tennis, boxe), du collège de Seurre et du lycée de Chamblanc, du foyer d'accueil les *Papillons Blancs*, du centre hospitalier (le centre *Arlequin*), de la gendarmerie et des pompiers. Quant à la salle du COSEC à Echenon, elle est utilisée par 4 associations sportives (ASUJL, club de handball, club Léo Lagrange, tennis-club de Saint-Jean-de-Losne), le collège d'Echenon, l'école primaire et le foyer rural de Saint-Usage, ainsi que le corps de sapeurs pompiers.

Collecte des ordures ménagères

Pour le 1^{er} janvier 2013, la commune de Seurre ne sera pas rattrapée. Les communes de Losne, Saint-Usage, Charrey-sur-Saône, Magny-les-Aubigny et Aubigny-en-Plaine seront rattrapées le jeudi 3 janvier 2013.

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21250 Seurre Cedex - Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication Jean-Luc Soller.

Mise en page Fuglane, Dijon / Imprimé sur papier PEFC, réseau Imprim'vert.
Crédit photos communauté de communes / ISSN : 1958-508X